**Compte-rendu du conseil de faculté du 6 novembre 2014**

**Élus présents** : Vincent BÉAL, Catherine BOISSON, Nicolas CAUCHI-DUVAL, Agnès CLERC RENAUD, Laureline COULOMB, Isabelle HAJEK, Virginie LE CORRE, Flavie LINARD, Romuald NORMAND, Rémy VESQUE.

**Élus excusés** : Alice DEBAUCHE, Catherine Delcroix, Nicoletta DIASIO, Smaïn LAACHER, Nicolas MATT, Guillaume PLANTARD, Marcel BAUER, Frédéric BAUER, Roger SOME.

**Élus absents** : Isil GACHET.

**Invités permanents** : Nicolas AMADIO, Alain AYERBE, Catherine GRAEFFLY, Philippe HAMMAN, Myriam KLINGER

**Invités permanents excusés**: Patrick COLIN, Denis MONNERIE, Maurice WINTZ, Roland PFEFFERKORN, Didier BRETON.

**Avaient donné procuration :** C. Delcroix à Mme Boisson, S. Laacher à Mme Boisson, A.Debauche à M. Béal.

**Président de séance** : Bernard WOEHL, Doyen

La séance est ouverte à 16h.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 25 septembre 2014
2. Parcours « animal » : Sciences, Droit et Éthique du master éthique et sociétés, présenté par M. Cédric Sueur professeur de l’Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien
3. Délégation CNRS
4. Budget 2015
5. Profil poste session synchronisée 2015 : poste de MCF Ethnologie générale ; ethnologie urbaine
6. Divers

Le secrétariat de séance est assuré par M. Cauchi-Duval.

**1. Approbation du compte-rendu du conseil de faculté du 25 septembre 2014**

Bernard Woehl remercie Vincent Béal pour le secrétariat assuré lors du précédent conseil de faculté du 25 septembre 2014 et indique que Frédéric Bauer en salue la synthèse effectuée dans le compte-rendu. Il précise par ailleurs que l’approbation du compte-rendu du conseil de faculté extraordinaire du 15 octobre 2014 fera l’objet d’un vote à l’occasion du prochain conseil de faculté.

Aucun membre de l’assistance ne souhaite faire de commentaires sur le compte-rendu, et le conseil se prononce favorablement à l’unanimité sur l’approbation du relevé.

**2. Parcours « animal » : Sciences, Droit et Éthique du master Éthique et sociétés, présenté par M. Cédric Sueur professeur de l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien**

Le doyen indique que le parcours « animal » : Sciences, Droit et Éthique sera présenté lors du prochain CFVU de l’université en vue d’enrichir l’offre du Master et rappelle le rattachement institutionnel du master Éthique et sociétés à la faculté des sciences sociales, bien que ses porteurs - Marie-Jo Thiel et Jean-Christophe Weber – ne sont pas des enseignants de la composante.

Cédric Sueur (Maître de conférences de la faculté des Sciences de la Vie et de la Santé) prend la parole et signale que l’originalité du parcours « animal » serait d’offrir une approche pluridisciplinaire sur les questions éthiques relatives aux animaux. Selon lui, nombre de juristes traitent déjà de cette question, mais ce champ de réflexion reste inexploré par les autres disciplines. Ce parcours se propose donc de combler en partie ce manque en intégrant dans l’offre de formation du master Éthique et sociétés des enseignements qui abordent ces sujets au travers d’une approche à la fois économique, philosophique et juridique.

Il explique ensuite l’architecture des deux années du parcours. Les enseignements de la première année seraient ceux du tronc commun du master qui s’appuient sur un ensemble de cours spécifiques au master ainsi que de nombreuses unités optionnelles déjà existantes. Le parcours se poursuivrait ensuite en 2e année par un semestre 3 dont :

* l’UE1 : « Comportement animal » existe déjà pour d’autres parcours ;
* l’UE2 : « Éthique animale » serait développée en parallèle d’un colloque qui à ce jour est réalisé chaque année en droit ;
* l’UE3 : « Droit animal », dont les enseignements seraient réalisés dans le cadre d’une formation continue ;
* les autres UE (4 à 7) sont des UE libres.

Ce parcours serait ouvert à tous les étudiants détendeurs d’une licence, indépendamment de la formation suivie, dans la mesure où aucune compétence initiale spécifique n’est requise. Cédric Sueur précise enfin qu’il s’agirait du premier parcours en droit et éthique animale en France alors que de tels parcours existent déjà à Bale, Zurich, et Barcelone avec lesquels des partenariats ultérieurs sont déjà envisagés, et qu’il est soutenu par la LFDA (« La Fondation Droit de l’animal, Éthique et Sciences »), et l’EGALS (EuroGroup for Animal Law Studies).

Plusieurs membres du conseil, parmi lesquels Nicolas Amadio, Myriam Klinger et Romuald Normand, expriment l’intérêt d’accueillir des telles propositions pédagogiques et précisent qu’il est important de réfléchir aux liens qui pourraient être établis pour intégrer efficacement le master éthique à la composante. Bernard Woehl, qui remarque que les sciences sociales ne sont pas présentées pour l’heure comme élément du parcours, s’associe à ces réflexions et invite Cédric Sueur à présenter le parcours « animal » : Sciences, Droit et Éthique lors de la prochaine rencontre de la commission pédagogique.

Les membres du conseil, notamment Philippe Hamman et Romuald Normand, s’interrogent cependant sur un ensemble d’éléments : le nombre d’inscrits actuels et à venir après la création d’un nouveau parcours ; les possibles débouchés des étudiants du parcours ; les logiques de recrutements en M1. Cédric Sueur ne doute pas de l’attractivité de ce parcours qui devrait accueillir environ 10 étudiants en raison de nombreux débouchés identifiés (collectivités territoriales ou européennes, associations ou bureaux d’études) et des probables inscriptions en formation continue, que les demandes régulières issues des entreprises biomédicales semblent annoncer. Il reconnaît cependant ne pas être en mesure d’offrir plus d’informations quant aux questionnements financiers et de gestion, notamment dans l’éventualité où la formation continue ne pourrait pas être ouverte faute d’un nombre d’inscrit suffisant.

Aussi, pour répondre à ces incertitudes, le doyen demande à entendre Marie-Jo Thiel ou Jean-Christophe Weber lors du prochain conseil de faculté afin de disposer des informations qui permettraient d’engager une démarche prévisionnelle et stratégique lors des réflexions qui porteront sur l’ensemble de l’offre de formation, qui devra être repensée pour le prochain quinquennal.

**3. Délégation CNRS**

Ce point sera examiné en conseil restreint, à l’issue du conseil plénier.

**4. Budget 2015**

Le doyen débute la présentation du budget 2015 en soulignant que les ressources sont supérieures à la notification de janvier 2014 – 75 315 € contre 68 823 € –, mais fait également remarquer que les inscriptions administratives sont depuis à la charge de la composante et profite de l’occasion pour renouveler ses félicitations au personnel chargé de ces inscriptions lors de la rentrée dernière, personnel administratif comme étudiants vacataires. Des dotations exceptionnelles avaient permis cette année le recrutement de quatre étudiants. L’an prochain les dépenses liées à ce recrutement feront partie des dépenses du budget 2015 et ne concerneront plus que trois étudiants.

Après avoir rappelé que les dépenses d’investissement concernent les dépenses dont le coût unitaire est d’au moins 800 € hors taxe, Bernard Woehl souligne que les différents centres et instituts de la composante seront mieux dotés que l’an passé. Cette amélioration tient notamment à la réévaluation des dépenses liées au pilotage au regard de l’expérience de cette année. Le reste des ressources disponibles étant ensuite réparti en fonction d’une part du nombre d’étudiants rattachés aux centres et instituts de la composante, et de l’intervention pédagogique des centres et instituts dans le cadre du tronc commun des deux premières années de Licence.

Nicolas Amadio s’interroge sur l’équité d’un tel mode de calcul et se demande s’il ne serait pas préférable de tenir compte du nombre d’étudiants des différents parcours de la 3e année de Licence et de Master pour redistribuer ce qui est affecté *a priori* aux charges pédagogiques du tronc commun des deux premières années de Licence. Nicolas Cauchi-Duval fait remarquer que les dépenses pédagogiques liées aux deux premières années ne sont pas supportées par les centres et instituts et qu’une telle modification ne semble donc pas idoine.

Au final, le budget est voté à l’unanimité.

**5. Profil poste session synchronisée 2015 : poste de MCF Ethnologie générale ; éthnologie urbaine**

Aucune remarque n’est effectuée par les membres du conseil, et le profil du poste est voté à l’unanimité.

**6. Divers**

Le doyen fait un état des lieux du nombre d’étudiants inscrits dans la composante. À ce jour, environ 1200 étudiants ont finalisé leur inscription administrative, contre 1363 étudiants l’an passé. Le déficit de 185 étudiants inscrit en EAD par rapport à l’an passé explique cette situation, mais résulterait plus des difficultés rencontrées à la DUN pour mener à bien ces inscriptions que d’une moindre attractivité.

Agnès Clerc-Renaud expose alors son inquiétude sur la possibilité des étudiants qui n’ont pas pu finaliser leur inscription de poursuivre les enseignements, mais Catherine Graeffly l’informe que les étudiants peuvent avoir accès aux cours sur Moodle.

Philippe Hamman note quant à lui qu’il est malheureusement difficile d’analyser l’influence du changement des modalités d’évaluations sur les inscriptions dans ce contexte.

La séance est levée à 18h.

**Compte-rendu du conseil restreint de faculté du 6 novembre 2014**

**Élus présents** : Vincent BÉAL, Nicolas CAUCHI-DUVAL, Agnès CLERC RENAUD, Romuald NORMAND,

**Élus excusés** : Alice DEBAUCHE, Catherine Delcroix, Nicoletta DIASIO, Isabelle HAJEK, Smaïn LAACHER

Roger SOME.

**Avait donné procuration :** A.Debauche à M. Béal.

**Président de séance** : Bernard WOEHL, Doyen

La séance est ouverte à 18h

**Délégations CNRS**

Deux délégations CNRS sont demandées cette année et sont étudiées par le conseil restreint (enseignants élus du conseil de faculté) : celle d’Estelle Ferrarese (actuellement en délégation au centre de Marc Bloch de l’université Humboldt de Berlin) en 19° section et celle de Denis Monnerie en 20° section.

Agnès Clerc-Renaud, au titre de directrice de l’institut d’ethnologie, souligne qu’elle soutient chaleureusement la demande de Denis Monnerie qui n’a jusqu’alors jamais obtenu de décharge d’enseignement depuis sa prise de poste à l’université de Strasbourg en 2001.

Le conseil restreint donne un avis favorable aux deux demandes à l’unanimité.

La séance est levée à 18h15